

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) AEROGLAZE A276 - P16109A

Fiche du 21/8/2018, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: AEROGLAZE A276

Code de la fds : P16109A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Revêtement/peinture

Utilisation industrielle

Usages déconseillés :

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SOCOMORE S.A.S.

Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 20 26

Manufacturer: LORD CORPORATION for SOCOMORE - 111 LORD DRIVE - CARY, NC 27511-7923 - U.S.A. - Tel.: 001 814 868 0924

Distributeur : SOCOMORE S.A.S. - Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France - Tel :

+33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 20 26

Distributor: Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Distributor: Socomore GmbH - c/o MAZARS GmbH - Theodor-Stern-Kai 1 - 60596 Frankfurt - Deutschland - Tel: +49 (0)89 20 70 28 83 - Fax: +49 (0) 89 88 91 98 16

Distributor: Socomore Iberia - Calle Diputació, 260 - 08007 Barcelona - Espana - Tel: +34 917 693 962 - Fax: +34 902 908 966

Dystrybutor : SOCOMORE SPzoo - Ul. Piekna 18, 00-549 Warszawa Polska - Tel : +48 608 454 114 - Fax : +48 (22) 621 61 09

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59

International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

Belgique : Tel. 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Danger, Resp. Sens. 1, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- ⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
- ⚠ Attention, Repr. 2, Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
- ⚠ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

AEROGLAZE A276 - P16109A



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence:

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

REACTION MASS OF XYLENE AND ETHYLBENZEN

diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanediylole

4-méthylpentane-2-one

toluène

diisocyanate d'isophorone: Peut produire une réaction allergique.

DIBUTYLTIN DILAURATE: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 25% - < 30%	REACTION MASS OF XYLENE AND ETHYLBENZEN		⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

AEROGLAZE A276 - P16109A

			<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
>= 7% - < 10%	toluène	Numéro 601-021-00-3 Index: CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9 REACH No.: 01-2119471310-51	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ 3.7/2 Repr. 2 H361 ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 3% - < 5%	4-méthylpentane-2-one	Numéro 606-004-00-4 Index: CAS: 108-10-1 EC: 203-550-1	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 EUH066
>= 1% - < 3%	diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanediy le	Numéro 615-009-00-0 Index: CAS: 5124-30-1 EC: 225-863-2	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.4.1/1-1A-1B Resp. Sens. 1,1A, 1B H334 ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317 ⚠ 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331
>= 1% - < 3%	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Numéro 607-195-00-7 Index: CAS: 108-65-6 EC: 203-603-9 REACH No.: 01-2119475791-29	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
>= 0.5% - < 1%	diisocyanate d'isophorone	Numéro 615-008-00-5 Index: CAS: 4098-71-9 EC: 223-861-6	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.4.1/1-1A-1B Resp. Sens. 1,1A, 1B H334 ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317 ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 ⚠ 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331
>= 0.1% - < 0.25%	DIBUTYLTIN DILAURATE	CAS: 77-58-7 EC: 201-039-8 REACH No.: 01-2119496068-27	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 3.2/1A Skin Corr. 1A H314 ⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 ⚠ 3.5/2 Muta. 2 H341 ⚠ 3.7/1A Repr. 1A H360 ⚠ 3.8/1 STOT SE 1 H370 ⚠ 3.9/1 STOT RE 1 H372 ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
< 0.1%	benzène	Numéro 601-020-00-8 Index: CAS: 71-43-2 EC: 200-753-7	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ 3.6/1A Carc. 1A H350 ⚠ 3.5/1B Muta. 1B H340 ⚠ 3.9/1 STOT RE 1 H372

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) AEROGLAZE A276 - P16109A

				<p>⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p>
< 0.1%	1,2,4-triméthylbenzène	Numéro Index: CAS: EC:	601-043-00-3 95-63-6 202-436-9	<p>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332</p>
< 0.1%	1,3,5-triméthylbenzène	Numéro Index: CAS: EC:	601-025-00-5 108-67-8 203-604-4	<p>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411</p>
< 0.1%	1,2,3-triméthylbenzène	CAS: EC:	526-73-8 208-394-8	<p>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p>

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) AEROGLAZE A276 - P16109A

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

REACTION MASS OF XYLENE AND ETHYLBENZEN

- Type OEL: National - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques:

XYLENE-FRANCE(VLEC - TMP N° 4Bis, 84)

- Type OEL: National - TWA(8h): 440 mg/m³ - Remarques: XYLENE- Germany -(DFG, H)

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) AEROGLAZE A276 - P16109A

- Type OEL: National - TWA(8h): 220 mg/m³, 50 ppm - STEL: 441 mg/m³, 100 ppm - Remarques: XYLENE-UK(WEL)
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: XYLENE-EU
 - Type OEL: National - TWA(8h): 88.4 mg/m³, 20 ppm - Remarques: ETHYLBENZENE-Germany
 - Type OEL: National - TWA(8h): 88.4 mg/m³, 20 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: ETHYLBENZENE--FRANCE(VLEC - TMP N° 4Bis, 84)
 - Type OEL: National - TWA(8h): 441 mg/m³, 100 ppm - STEL: 552 mg/m³, 125 ppm - Remarques: ETHYLBENZENE-UK(WEL)
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 442 mg/m³, 100 ppm - STEL: 884 mg/m³, 200 ppm - Remarques: ETHYLBENZENE-EU
 - toluène - CAS: 108-88-3
 - Type OEL: National - TWA(8h): 190 mg/m³ - Remarques: Germany - DFG, H, Y
 - Type OEL: National - TWA(8h): 76.8 mg/m³, 20 ppm - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: France VLEC - TMP N° 4bis, 84
 - Type OEL: National - TWA: 191 mg/m³, 50 ppm - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: UK (WELs)
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 192 mg/m³, 50 ppm - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A4, BEI - Visual impair, female repro, pregnancy loss
 - 4-méthylpentane-2-one - CAS: 108-10-1
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 83 mg/m³, 20 ppm - STEL: 208 mg/m³, 50 ppm
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - STEL: 75 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, dizziness, headache
 - diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanediyile - CAS: 5124-30-1
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 0.005 ppm - Remarques: Resp sens, LRT irr
 - acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 150 ppm - STEL: 100 ppm
 - Type OEL: National - TWA(8h): 275 mg/m³, 50 ppm - STEL: 550 mg/m³, 100 ppm - Remarques: France VLEC
 - Type OEL: National - TWA(8h): 270 mg/m³, 50 ppm - Remarques: GERMANY
 - Type OEL: National - TWA(8h): 274 mg/m³, 50 ppm - STEL: 548 mg/m³, 100 ppm - Remarques: UK (WELs)
 - Type OEL: National - TWA: 260 mg/m³ - STEL: 520 mg/m³ - Remarques: POLAND
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 275 mg/m³, 50 ppm - STEL: 550 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin
 - Type OEL: AIHA - TWA: 50 ppm
 - diisocyanate d'isophorone - CAS: 4098-71-9
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 0.005 ppm - Remarques: Resp sens
 - benzène - CAS: 71-43-2
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 3.25 mg/m³, 1 ppm - Remarques: Skin
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 0.5 ppm - STEL: 2.5 ppm - Remarques: Skin, A1, BEI - Leukemia
 - 1,2,4-triméthylbenzène - CAS: 95-63-6
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 100 mg/m³, 20 ppm
 - 1,3,5-triméthylbenzène - CAS: 108-67-8
 - Type OEL: National - TWA(8h): 100 mg/m³ - Remarques: Germany - DFG, EU, Y
 - Type OEL: National - TWA(8h): 100 mg/m³, 20 ppm - STEL: 250 mg/m³, 50 ppm - Remarques: France VLEC (INRS -TMP N° 84)
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 25 ppm
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 100 mg/m³, 20 ppm
 - 1,2,3-triméthylbenzène - CAS: 526-73-8
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 100 mg/m³, 20 ppm
- Valeurs limites d'exposition DNEL
- REACTION MASS OF XYLENE AND ETHYLBENZEN
- Travailleur professionnel: 289 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: XYLENE
 - Travailleur professionnel: 289 mg/m³ - Consommateur: 1.6 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Remarques: XYLENE
 - Travailleur professionnel: 180 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: XYLENE
 - Travailleur professionnel: 77 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: XYLENE

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) AEROGLAZE A276 - P16109A

Consommateur: 1.6 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- Remarques: XYLENE

toluène - CAS: 108-88-3

Travailleur professionnel: 384 mg/m³

Travailleur professionnel: 192 mg/m³

Travailleur professionnel: 180 mg/m³

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

Travailleur industriel: 153.5 mg/kg bw/jour - Consommateur: 54.8 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 275 mg/m³ - Consommateur: 33 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.67 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

Cible: Eau douce - Valeur: 0.635 mg/l

Cible: Eau marine - Valeur: 0.0635 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 100 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 3.29 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.329 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - Valeur: 0.29 mg/kg

Cible: PNEC intermittent - Valeur: 6.35 mg/l

Indicateurs Biologiques d'Exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Caoutchouc butyle.

NR (caoutchouc naturel, latex naturel).

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	LIQUIDE BLANC	--	--
Odeur:	N.A.	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) AEROGLAZE A276 - P16109A

pH:	N.A.	--	--
Point de fusion/ congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair (°C):	19	--	--
Point éclair (°F):	66.2	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	1.15@20°C	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto- allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	250mPa. s@25°C	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
AEROGLAZE A276 - P16109A**

Composés Organiques Volatils - COV = 69.22 %

Composés Organiques Volatils - COV = 796 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Informations toxicologiques sur le produit :

AEROGLAZE A276

a) toxicité aiguë:

Voie: Peau = 3815 mg/kg

Voie: Inhalation de vapeurs = 328966876 mg/l

Voie: Inhalation de poussières = 332677301 mg/l

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

REACTION MASS OF XYLENE AND ETHYLBENZEN

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale > 2000 - Remarques: XYLENE

Test: LD50 - Voie: Peau > 1000 - Remarques: XYLENE

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: C - Voie: Orale > 50 mg/kg bw/day - Durée: 90 Jours - Remarques: XYLENE

toluène - CAS: 108-88-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10.8 mg/l

Test: LC50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

1,3,5-triméthylbenzène - CAS: 108-67-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat < 5000 mg/kg

Si elles ne sont pas spécifiées dans d'autres sections, les données requises par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer comme non applicables.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
AEROGLAZE A276 - P16109A**

- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

Autres informations toxicologiques :

Aucune.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

toluène - CAS: 108-88-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LL50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: LL/EL/IL50

Point final: LL50 - Espèces: Daphnia > 1 mg/l - Remarques: LL/EL/IL50

Point final: LL50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Remarques: LL/EL/IL50

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1 mg/l

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: LL50 - Espèces: BACTERIA > 100 mg/l - Remarques: LL/EL/IL50

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 134 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 408 mg/l

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 47.5 mg/l - Durée h: 336 - Remarques: Oryzias latipes

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia > 100 mg/l - Durée h: 504

1,3,5-triméthylbenzène - CAS: 108-67-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LL50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: LL/EL/IL50

Point final: LL50 - Espèces: Daphnia > 1 mg/l - Remarques: LL/EL/IL50

Point final: LL50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Remarques: LL/EL/IL50

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1 mg/l

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: LL50 - Espèces: BACTERIA > 100 mg/l - Remarques: LL/EL/IL50

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées.

Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) AEROGLAZE A276 - P16109A

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1263
IATA-UN Number: 1263
IMDG-UN Number: 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: PEINTURES
IATA-Shipping Name: PEINTURES
IMDG-Shipping Name: PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger : 33
IATA-Class: 3
IATA-Label: 3
IMDG-Class: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: II
IATA-Packing group: II
IMDG-Packing group: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary risks: -
ADR-S.P.: 163 367 640C 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft: 353
IATA-Subsidiary risks: -
IATA-Cargo Aircraft: 364
IATA-S.P.: A3 A72 A192
IATA-ERG: 3L
IMDG-EmS: F-E , S-E
IMDG-Subsidiary risks: -
IMDG-Stowage and handling: Category B
IMDG-Segregation: -
Q.L.: 5L
Q.E.: E2

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) AEROGLAZE A276 - P16109A

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3
Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 5
Restriction 28
Restriction 29
Restriction 48

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014))

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) AEROGLAZE A276 - P16109A

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H331 Toxique par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H350 Peut provoquer le cancer.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
CCNL - Annexe 1
Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Seuls nos services ou employés sont habilités à vous fournir des fiches de données de sécurité pour nos produits. Nous ne pouvons être tenus pour responsables de fiches de données de sécurité obtenues de sources non autorisées extérieures à notre entreprise et donc susceptibles de comporter des informations obsolètes ou inexactes.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
AEROGLAZE A276 - P16109A**

ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.